



FICHE OPERATIONNELLE

Plan triennal visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des Ministères sociaux 2022-2024

Titre de l'action :	Mise en œuvre de l'article 92 de la loi du 6 août 2019 visant à garantir le développement des parcours professionnels (réf. Plan triennal 2022-2024 : <i>Axe 2- Réussir l'insertion et le maintien dans l'emploi</i>)
Objectif de l'action :	Sensibilisation des acteurs d'accompagnement des carrières au handicap
Détail de l'action :	<ul style="list-style-type: none">- Proposer à l'ensemble des agents des MSO de rencontrer leur référents handicap de proximité lors de l'entretien professionnel annuel- Communiquer sur le réseau de référents handicap (fiche adressée à l'ensemble des agents, café de la prévention, newsletter handicap, communication sur l'intranet des MSO...)
Chefferie de projet :	Mission handicap, accidents, maladies et instances médicales
Partenaires / Equipe projet	<ul style="list-style-type: none">- DRH - Mission du contentieux et pré-contentieux- DAJ- Référents handicap
Planning :	Dès 2022
Public cible :	Agents en situation de handicap Référents handicap
Budget :	

Indicateurs / Cibles :	Nombre d'action de communication relative au réseau handicap Nombre de recours contentieux et pré-contentieux relatif à la carrière des agents en situation de handicap par rapport au nombre de personnel en situation de handicap
Observations :	